

**A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ACEF RIVES DE PARIS & L'ASSOCIATION « JOURS D'HISTOIRE »
ANNEE CONCERNEE : 2023**

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :
L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser au titre de **l'Année 2023** à l'Association « JOURS D'HISTOIRE » une aide financière de **CINQ MILLE EUROS (5 000 €)** suite au dossier de demande de subvention du 3 Juillet 2023.

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 2 Octobre 2023 en deux exemplaires originaux
Signatures précédées de la mention « lu et approuvé ».



Pour l'ACEF Rives de Paris

lu et approuvé

M. Marc SAUVAT
Président

Pour L'ASSOCIATION « JOURS D'HISTOIRE »

lu et approuvé

M. Michel TRUTTMANN
Président

